



Depuis de long mois, le personnel de nuit de Regain Pole Social porte des demandes légitimes, restées sans réponse concrète.

Le CSE Pôle Social a aussi mis ces revendications en avant sans aucune avancée réelle.

Revendications portées par la CGT ADAGES 34, permettant de reconnaître l'engagement des salarié-e-s de nuit du Pôle Social, leurs conditions de travail spécifiques, des mesures de sécurité et les obligations légales en lien avec le travail de nuit :

- Meilleure rémunération, meilleure reconnaissance de l'implication
 - Temps de pause payé en plus (obligation légale),
 - o Prime de risque
- Protection travailleur isolé, permettant de pouvoir alerter en cas de danger ou de problème,
- Passage des cadres d'astreinte quand ils sont appelés,
- Mobiliers adaptés au poste de nuit,
- Personnes accompagnées en crise dans la journée : situation réglée au maximum en journée pour ne pas laisser la situation telle quelle la nuit,
- Difficultés avec le portail et les accès,
- Prévention incendie, problème de localisation en cas de départ incendie,
- Sonnette appel résident qui fonctionne mal quand des portes sont fermées,
- Problème de reconnaissance des personnes accompagnées (trombinoscope)
- Application du règlement intérieur d'accueil (ex : chien muselé dans les lieux collectifs),
- Information précise lorsqu'une personne accueillie a un animal,
- Condition d'accueil des résidents et de travail des salarié-e-s : chaleur, rats...

La CGT ADAGES 34

appelle les salarié-e-s du Pôle Social Regain ADAGES travaillant la nuit,

À LA GREVE À PARTIR DU 24/10/25 et jusqu'à la fin de l'année 2025 Piquet de grève, le 24/10/25, à 20h30, devant Regain 421 rue de l'agathois à Montpellier